

**Décision 2021-C du 27 décembre 2021,
modificative de la Décision 2017-C du 28 décembre 2017**

**PORTANT NOMINATION
AU COMITE D'ETIQUE ET DE DEONTOLOGIE
DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12 et D 222-13 ;

Vu le décret du 18 décembre 2019, portant nomination du directeur général de l'Office national des forêts – M. MUNCH Bertrand ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2) ;

Vu l'instruction INS-17-G- 138 du 24 octobre 2017 relative à la lutte contre les atteintes à la probité et la mise en place d'un code de bonne conduite à l'Office national des forêts ;

Vu la note de service NDS-17-P-180 du 12 décembre 2017 relative à présentation du dispositif d'alerte éthique à l'Office national des forêts ;

Vu la décision 2017-A du 28 décembre 2017 emportant la création d'un Comité d'éthique et de déontologie à l'Office national des forêts et sa composition ;

Vu la décision 2017 – C du 28 décembre 2021 nommant M. Jean Pierre RENAUD, directeur territorial Grand Est comme directeur territorial référent du Comité d'Éthique et de Déontologie de l'ONF ;

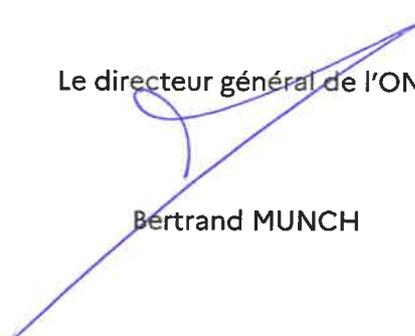
Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 portant admission à la retraite de M. Jean Pierre RENAUD à compter du 1^{er} février 2022 ;

MUNCH Bertrand, directeur général de l'Office national des forêts,

Décide :

Madame Johanne PERTHUISOT, Ingénieure générale des Ponts, des Eaux et des Forêts, directrice territoriale Centre Ouest Aquitaine de l'Office national des forêts, est nommée directrice territoriale référente du Comité d'Éthique et de Déontologie de l'Office national des forêts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le directeur général de l'ONF



Bertrand MUNCH